



Département des Yvelines

Mairie de Saint-Nom-la-Bretèche

A l'attention des Présidents de Copropriétés

32 rue de la Fontaine des Vaux
788860 Saint-Nom-la-Bretèche

Objet : Vigilance, recrudescence chenilles processionnaires
Référence : IJ//GS//2024-02
Pièce jointe : Arrêté n°PM/2023-05

Madame, Monsieur,

Au cours de ses patrouilles de surveillance générale notre Police Municipale a constaté une recrudescence de l'apparition de cocons de chenilles processionnaires de pins et de chênes sur de nombreuses propriétés de notre commune.

Il est à noter que depuis avril 2022, ces insectes sont classés dans la catégories des nuisibles et représentent un danger réel pour la santé. Les poils très urticants de ces chenilles au contact de la peau peuvent provoquer des démangeaisons, des réactions allergiques et avoir des conséquences graves notamment pour les enfants et les animaux de compagnie.

Les conditions climatiques actuelles et les températures clémentes de ces derniers jours ont favorisé un réveil anticipé de ces insectes qui quittent leurs nids pour rejoindre le sol.

Conformément à l'arrêté municipal PM/2023-05, je vous encourage à observer la plus grande vigilance et en cas de constatation de cocons de chenilles processionnaires à prendre impérativement toutes les mesures nécessaires afin de limiter un maximum la prolifération de ces nuisibles sur notre territoire. Je vous invite à transmettre ce courrier à chaque membre de votre copropriété.

Chaque propriétaire a le devoir de procéder ou faire procéder par un professionnel à l'enlèvement et à la destruction des nids de ces chenilles présentes dans les pins et chênes de leur terrain tout en observant scrupuleusement les règles de précautions et les actions adaptées à la saison.

La Police Municipale reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Comptant sur vos actions, veuillez agréer, Madame, Monsieur mes salutations distinguées.

Fait à Saint-Nom-La-Bretèche, le 08 février 2024

Le Maire,

1^{er} Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

